



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aides

Question écrite n° 41626

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la nécessité de renouveler le fonds d'allègement des charges pour les agriculteurs en difficulté. Ce fonds, qui a été reconduit pour les trois prochaines années, est doté de 1 milliard de francs, mais seulement 200 millions sont prévus pour être débloqués par anticipation pour les secteurs agricoles en difficulté. Il lui demande, au regard des conséquences catastrophiques pour l'ensemble de la filière de la viande bovine, si le Gouvernement entend abonder les crédits du fonds d'allègement des charges pour les agriculteurs en grande difficulté.

Texte de la réponse

Des le déclenchement de la crise du secteur de la viande bovine, le Gouvernement a mis en œuvre un dispositif complet d'aides nationales et communautaires à l'ensemble de la filière bovine. Les mesures financières décidées en faveur des éleveurs spécialisés en production de viande bovine ont très largement dépassé le cadre du fonds d'allègement des charges. En effet, ils ont bénéficié d'un allègement des annuités de leurs prêts bonifiés échues entre le 1er juillet 1996 et le 30 juin 1997, grâce à la prise en charge des intérêts, accompagnée de la consolidation du montant de la partie en capital des échéances. De ce fait, les enveloppes du fonds d'allègement des charges n'ont été utilisées, à titre principal, que pour certains éleveurs réalisant moins de 50 % de leur activité dans la production de viande bovine.

Données clés

Auteur : [M. Hunault Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41626

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 1996, page 4049

Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1361